



NAO DU 23 Mai 2006

CLAUSE DE REVOYURE AVANCEE

Suite à la NAO où la direction nous avait généreusement octroyé **un 0% d'augmentation** et nous avait demandé « une pause », les organisations syndicales unanimement avaient sollicité la réouverture des négociations suite au très bon résultat annoncé en CCE.

La direction a avancé la date de revoiture annoncée pour octobre à ce jour.

Malgré une position inchangée par rapport à nos propositions, la direction nous fait une ultime proposition qu'il nous faudra valider à la fin de la séance ?

A savoir une proposition qui se décline comme suit :

- 1 : Application de la grille de salaire de branche au 1er juin 2006.**
- 2 : Versement d'une prime exceptionnelle.**

Commentaire CFDT : pour l'application de la grille de branche celle-ci devrait être étendue dans les prochains jours.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Pour le versement de la prime exceptionnelle, après avoir présenté une première proposition où toutes les organisations ont exprimé leurs désaccords, la direction, après une suspension de séance, nous a reformulé son ultime proposition comme suit :

Ancienneté	Salaire de base supérieur à 1200 €	Entre 600/1200 €	inférieur à 600 €
De 17 mois	180 euros	120 euros	50 euros
De 14 à 17 mois	90 euros	55 euros	40 euros
De 11 à 14 mois	75 euros	45 euros	30 euros
De 8 à 11 mois	45 euros	30 euros	20 euros
De 5 à 8 mois	25 euros	20 euros	15 euros
Moins de 5 mois	15 euros	12 euros	10 euros

Commentaires CFDT : l'avis de la CFDT sur cette proposition est très nuancé. En premier lieu, nous avons rappelé que le montant de cette prime exceptionnelle pouvait aller jusqu'à 1000 EUROS, nous nous interrogeons sur l'explication à fournir au salarié ayant un revenu inférieur à 600 euros, qui a moins de 5 mois de présence, sa prime sera de 10 euros ?

Lors de la première proposition, le déclenchement de la prime a démarré à 1400 euros, ce qui prenait en compte principalement l'encadrement, après avoir ramené les critères à 1200 euros pour que la majorité de nos temps complets au SMIC puissent en bénéficier. La direction est restée sur sa proposition concernant les salariés ayant un salaire inférieur à 600 euros.

(La restauration champion toutes catégories pour le personnel au SMIC 51,8% source « Alternatives Economiques » de mai 2006)

Ce réajustement permettra peut être de faire oublier la baisse significative de la participation et de l'intéressement mais ne résoudra certainement pas la baisse de notre pouvoir d'achat ? Et le décollage du SMIC comme l'aurait pu le permettre la mise en place d'une grille de salaire d'entreprise. Cette prime reste ponctuelle dans le temps. *Faites la moyenne sur 12 mois, vous allez être surpris ?*

Comme annoncé en séance, l'accord a été mis à la signature où FO et également la CGC se sont empressés d'apposer leurs signatures.

La CFDT, la CGT, l'UNSA et les AUTONOMES sont sur une phase de consultation et réservent leurs signatures du document. La CFTC était absente.

Ci joint un coupon à renvoyer au DSC, Jacques SOLER pour avis le plus rapidement possible à l'adresse suivante :

**Monsieur Jacques SOLER
Les Bremondières
Montmeyran
26120 CHABEUIL**

✂-----

Avis favorable à la signature

Avis défavorable

Nombre d'adhérents

Nombre de salariés